

J'ACCÈDE AUX SERVICES DE SOINS SPÉCIALISÉS

avec le TRANSPORT SOLIDAIRE

Bassin de vie de la Viadène

Campouriez, Florentin-La-Capelle,
Huparlac, Montézic,
Saint-Amans-des-Côts,
Saint-Symphorien-de-Thénières

vers
ESPALION
RODEZ et son agglomération
AURILLAC,
SAINT-FLOUR

Mise à jour
NOVEMBRE 2025



Règlement de service et documents à retrouver :

- auprès de la **conseillère France services**
- en ligne sur www.ccacv.fr
- ou sur l'**application gratuite**  IntraMuros



France services



Qu'est-ce que le **transport solidaire** ?

Le Transport Solidaire est un **service de transport public** pour aider des personnes qui rencontrent des difficultés de transport ou qui ne peuvent pas se déplacer par leurs propres moyens, temporairement ou définitivement, pour accéder à des services de soins spécialisés (ophtalmologue, dermatologue...)

Au titre des mobilités, le transport solidaire vient **en complément des solutions déjà existantes**, en particulier des transports sanitaires pris en charge par la CPAM. Le transport solidaire s'adresse à un public spécifique, sur critères.



Les destinations desservies sont les services de soins spécialisés de :

**Espalion, Rodez et son agglomération,
Aurillac, Saint-Flour**



Qui peut en bénéficier ?

Cette offre de service s'adresse aux publics qui répondent aux **3 critères** suivants.

Critère n° 1

- Être habitant au titre de **résident principal** dans l'une des 6 communes du bassin de vie de la Viadène : **Campouriez, Florentin-la-Capelle, Huparlac, Montézic, Saint-Amans-des-Côts, Saint-Symphorien-de-Thénières**.

et

Être majeur.



Critère n° 2

- Être âgé de plus de 65 ans

ou Être bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) établie par un travailleur social / référent personne âgée du Département, ou pouvant justifier d'un Groupe Iso-Ressources (GIR) compris entre 1 et 4 (classement de la dépendance établi par le médecin-traitant).

ou Être en situation de handicap. Les véhicules ne sont pas nécessairement adaptés pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

ou Être bénéficiaire des minimas sociaux : Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI), Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA).

Critère n° 3

- Être un ménage aux revenus très modestes ou modestes selon la grille de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), voir le Revenu Fiscal de Référence en pages 1 et 3 de l'avis d'imposition.

| NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE | MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES | MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES |
|---|-----------------------------------|------------------------------|
| 1 | 17 173 € | 22 015 € |
| 2 | 25 115 € | 32 197 € |
| 3 | 30 206 € | 38 719 € |
| 4 | 35 285 € | 45 234 € |
| 5 | 40 388 € | 51 775 € |
| par personne supplémentaire | + 5 094 € | + 6 525 € |

Ci-contre : plafonds de ressources établis par l'ANAH - version de janvier 2025



Combien ça coûte?

- **15 € (aller/retour)** pour les ménages aux revenus très modestes*.
- **25 € (aller/retour)** pour les ménages aux revenus modestes*.

Tarifs réduits de 5 € en cas de groupage. L'accompagnement est gratuit pour les accompagnateurs dont la présence est justifiée par avis médical.

* Selon la grille de l'ANAH



Comment accéder au service ?



France
services

1) Inscription annuelle (pour 5 trajets dans l'année) sur la base d'un dossier réalisé avec la conseillère France services. Cette demande d'inscription peut être effectuée par téléphone **tous les matins du lundi au vendredi, de 9h à 12h au 06 31 92 65 43.**

2) Réservation du déplacement. **Pensez à anticiper :** la réservation s'effectue par téléphone auprès de la conseillère France services : **06 31 92 65 43**, au plus tard 6 jours ouvrés (du lundi au vendredi, hors jours fériés) avant le déplacement. L'annulation peut se faire jusqu'à 2 jours ouvrés avant le jour de déplacement.
> En cas d'indisponibilité, joindre le standard de la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène au 05 65 66 19 87.



Les déplacements peuvent se planifier **du lundi au vendredi, de 7h00** (première prise en charge possible au domicile) à **19h00**.



Cette action est financée dans le cadre **programme TIMS** (Territoire Inclusion Mobilité et Sobriété), qui accompagne les acteurs locaux proposant sur leur territoire des solutions de mobilité à faibles impacts environnementaux, accessibles à tous et en particulier aux personnes à faibles revenus ou éloignées des solutions de mobilité. La Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène est lauréate de ce programme national.



Auvergne
Rhône-Alpes
Energie Environnement

